

Mise en ligne : 7 juillet 2022.  
Dernière modification : 18 août 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COMPAGNIE DU MAROC ET DES COLONIES AFRICAINES (1905-1907), Lyon

S.A., juillet 1905.



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
COMPAGNIE DU MAROC ET DES COLONIES AFRICAINES

Société anonyme au capital de 75.000 francs  
porté à 225.000 francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1906  
divisé en 2.250 actions de 100 francs

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
69

Suivants actes déposés aux minutes de M<sup>e</sup> Chardiny, notaire à Lyon, le 8 juillet 1905  
et de M<sup>e</sup> Pangaud, notaire à Oullins (Rhône) le 12 juillet 1906

Siège social à Lyon

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Cte de la Tour d'Auvergne <sup>1</sup>.

Un administrateur (à droite) : Magon de la Giclais

Lyon, le 30 juillet 1906

Imprimerie Waltener & C<sup>e</sup>, 3, rue Stella, Lyon



<sup>1</sup> Cte de la Tour d'Auvergne : on le retrouve au Syndicat minier marocain.

Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
COMPAGNIE DU MAROC ET DES COLONIES AFRICAINES

Société anonyme au capital de 75.000 francs  
porté à 225.000 francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1906  
divisé en 2.250 actions de 100 francs

ACTION ABONNEMENT  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.  
69

DROIT DE SOUSCRIPTION  
1907  
ÉPUISE

Suivants actes déposés aux minutes de M<sup>e</sup> Chardiny, notaire à Lyon, le 8 juillet 1905  
et de M<sup>e</sup> Pangaud, notaire à Oullins (Rhône) le 12 juillet 1906

Siège social à Lyon

1/10<sup>e</sup> DE PART DE FONDATEUR

Un administrateur (à gauche) : de Pollalion.  
Un administrateur (à droite) : Cte de la Tour d'Auvergne  
Lyon, le 15 juillet 1906  
Imprimerie Léon Sézanne, Lyon, 75, rue de la Buire.

À PROPOS DES  
MINES D'OR DE LA GUINÉE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1908)

II. — Une mère gigogne. — La Compagnie du Maroc et sa nombreuse famille. — Le lien qui unit les affaires de Guinée.

.....  
Tout à l'origine, comme nous l'avons dit, se trouve la Compagnie du Maroc et des colonies africaines. Cette entreprise, dont l'objet initial était assez nébuleux, avait été modestement constituée à Lyon, en avril 1905, au capital de 75.000 fr. Inspirée par une personnalité très audacieuse [René Gautier], elle ne tarda pas à trouver sa voie dans la création de toute une kyrielle de filiales et de sous-filiales. C'est ainsi que l'on vit naître, successivement, sous l'aile de cette mère gigogne :

- le Syndicat minier du Maroc (juillet 1906),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Syndicat\\_minier\\_du\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Syndicat_minier_du_Maroc.pdf)
- la Compagnie minière [ou immobilière ?] et industrielle du Maroc et des colonies africaines (octobre 1906),
- la Compagnie des mines d'or du Bouré-Siéké (novembre 1906),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Mines\\_or\\_Boure-Sieke.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Mines_or_Boure-Sieke.pdf)
- la Compagnie du Nord-Amazone (janvier 1907),
- la Société marocaine de banque et de commerce (avril 1907),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine\\_Banque\\_et\\_Commerce.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine_Banque_et_Commerce.pdf)
- la Société financière du Sud-Est,
- et la Société des mines de la Haute-Guinée (juillet 1907).  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Mines\\_Haute-Guinee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Mines_Haute-Guinee.pdf)

Entre-temps, ces diverses entreprises avaient, à l'exemple de la société-mère, procédé à des augmentations de capital. C'est qu'en effet sur le marché de Lyon, où les cours de ces affaires étaient vigoureusement poussés en avant, le commerce du papier marchait admirablement, à tel point qu'un honorable agent de change pouvait dire, un jour, en parlant du promoteur de ces multiples affaires : « Un banquier, lui ? Allons donc, tout au plus un imprimeur ! » Ce commerce marchait si bien que la Compagnie du Maroc et des colonies africaines, dont le capital avait été porté de 75.000 fr. à 225.000 francs puis à 525.000 francs, pouvait accuser, pour son second exercice, un bénéfice de 586.587 francs, soit un chiffre supérieur au capital. Cependant, la fragilité des bases sur lesquelles était échafaudée cette montagne de papier, à qualificatif marocain ou africain, ne permettait pas d'espérer que l'on put, plus longtemps, exploiter la région lyonnaise. Le marché de Paris, d'autre part, offrait un champ d'action plus vaste.

Le tout, était de trouver l'occasion d'y venir lancer, avec chance de succès et grosses primes, les titres créés.

Les gisements d'or de la Guinée fournirent à point cette occasion.

Déjà on s'en occupait à Paris. Dans certains milieux très honorables, on songeait à tirer parti des renseignements — encore vagues — apportés par quelques explorateurs, qui affirmaient la possibilité de traiter avec profit les alluvions de cette région. Un groupe, inspiré ou dirigé par M. H. Mollet avait déjà constitué deux sociétés (Société minière et coloniale de l'Ouest Africain et Société des dragages du Tinkisso). Encore qu'aucun résultat bénéficiaire n'ait été obtenu il y avait là une première tentative intéressante, se poursuivant, d'ailleurs, aux risques d'un nombre restreint de commanditaires qui avaient — ou avaient eu — la foi. Par ailleurs, avec le concours de personnalités connues du monde financier parisien, un Syndicat d'études avait été formé pour l'exploration de la HauteGuinée.

C'est alors que le groupe lyonnais entra en scène.

Dès novembre 1906, il avait posé un premier jalon en constituant la Compagnie des mines d'or du Bouré-Siéké, filiale de la Compagnie du Maroc. Ses batteries étaient si bien dressées que vers le milieu de 1907, il put arriver à ses fins, c'est-à-dire à faire passer dans son giron par une série de contrats syndicaux, les affaires de Guinée créées ou en préparation à Paris.

Comme nous l'avons dit déjà, la Compagnie du Maroc manœuvrait assez habilement pour prendre une participation dans la Compagnie minière Guinée et la Compagnie Afrique et Congo. Parallèlement, elle s'abouchait avec le groupe Mollet et formait, le 4 juillet 1907, la Société des mines de la Haute-Guinée, fondée par M. Métivier pour l'exploitation de permis de recherches achetés à M. Mollet — où se réalisait définitivement la liaison entre le groupe lyonnais et le groupe parisien.

Au lendemain même de cet heureux événement, l'édifice était couronné par un coup de maître : la création, le 18 juillet 1907, de la Banque coloniale et de travaux, publics, au capital de 10 millions. Le premier acte du jeune établissement fut, en effet, d'absorber pour 5.400.000 fr., soit plus de la moitié de son capital et, en plus, la remise de 10.000 parts de fondateurs, tout le portefeuille de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines.

.....

---

BOURSE DE LYON  
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 mai 1906)

À signaler beaucoup d'agitation sur l'action Compagnie du Maroc et des Colonies Africaines qui, de 115 fr., a monté à 180 fr. pour finir à 160 fr. sur des bruits très favorables, mais qu'il est assez difficile de contrôler.

---

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1906)

Compagnie du Maroc et des colonies africaines. — 5, rue Gentil, à Lyon. Ordre du jour : Augmentation du capital. Modifications aux statuts. — *Journal spécial sociétés françaises par actions*, 20 mai 1906.

---

Cie du Maroc et des colonies africaines  
Augmentation de capital  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 avril 1907)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Pangaud, notaire à Oullins, le 9 février 1907, il résulte que l'augmentation de capital, qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 1907, a été effectuée par l'émission de 3.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été versé, en outre, une prime de 100 fr. par action. Le fonds social, qui était de 225.000 fr., a été ainsi porté à 525.000 fr. et les articles 5 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. — *Gazette du Palais*, 10 avril 1907.

---

DEUX MILLIONS ET DEMI DE TITRES VOLÉS  
(*Le Parisien*, 5 mai 1907)

Trois individus qui essayaient de les négocier ont été arrêtés à Lyon.

Le 22 décembre 1900, la Société financière du Sud-Est, dont le siège est à Lyon, 5, rue Gentil, expédiait à une rentière de Perpignan soixante-quatre actions de la Compagnie du Maroc et des colonies françaises, cotées 470 francs.

Les valeurs avaient été emballées avec soin et soigneusement cachetées. Malgré les précautions prises, d'habiles voleurs s'en emparèrent pendant le trajet. La société fut prévenue le 17 janvier dernier seulement, que les titres n'étaient point parvenus à leur destinataire. Elle les fit aussitôt frapper d'opposition, et attendit.

Or, le 23 avril dernier, une dame Deville se présentait chez M. Gueugnault, directeur de banque, à Lyon, et lui tint à peu près ce langage, en lui présentant un titre de la Compagnie du Maroc et des colonies françaises.

— Mon amant m'a remis cette valeur ; je crois qu'elle a cours en banque. Ne pourriez-vous pas me donner l'argent en échange ?

— Je regrette, répondit M. Gueugnault, si je fais des opérations de banque, je ne me mêle pas des opérations de Bourse.

Assez dépitée, la dame son retourna mais M. Gueugnault avait remarqué le titre. Il se rappelait vaguement qu'il était frappé d'opposition ; pour s'en assurer, il téléphona à la Société financière du Sud-Est, qui lui répondit affirmativement.

Quelques jours après, les nommés Isérable, employé de banque, âgé de soixante-cinq ans ; Deville, trente ans, ancien cafetier, et Curdy, vingt-sept ans se présentaient chez M. Gueugnault et, froidement, lui disaient :

— Vous avez dit que vous faisiez des opérations de banque. Eh bien, nous venons vous en proposer une. Nous avons pour deux millions et demi de titres. Nous venons

vous proposer de les acheter. Nous ne vous cacherons d'ailleurs pas qu'ils ont été volés. Celle circonstance nous permettra de vous les vendre à meilleur marché, et nous vous les solderons à la moitié de leur valeur.

Le banquier invita ses visiteurs à revenir, et, pendant que ceux-ci se frottaient les mains, presque sûrs de faire une bonne affaire, il avertit le service de la sûreté.

Lorsque les négociateurs revinrent, ils renouvelèrent leurs propositions, sans se douter que des oreilles attentives les écoutaient. L'entrevue terminée, des policiers les suivirent, et les arrêtèrent au Bar Américain, non sans effort, car les aigrefins opposèrent une résistance terrible, brisant, dans la lutte, deux tables de marbre et plusieurs chaises.

Peu après, on arrêtait chez elle, 2, rue Lafont, M<sup>me</sup> Deville, et, quelques heures plus tard, un nommé Chanut, qui s'était rendu au palais de justice pour réclamer l'élargissement de ses amis.

Cependant, les titres de la Compagnie du Maroc ont à nouveau disparu et toutes les perquisitions faites au domicile des individus arrêtés n'ont pu amener leur découverte. Sans doute un complice les aura mis en lieu sûr.

---

1907 (octobre) : Absorption par  
Banque coloniale et de travaux publics  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCTP\\_1907-1909.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCTP_1907-1909.pdf)

---

(Archives commerciales de la France, 28 décembre 1907)

Paris. — Dissolution. — 29 nov. 1907. — Société dite CIE DU MAROC ET DES COLONIES AFRICAINES, 3, place Bourse à Lyon, siège administratif, 94, Victoire à Paris. — Liquid. M. Loubery à Paris et M. Monin à Lyon. — 9 nov. 1907. — *Gazette du Palais*.

---

Banque coloniale et de travaux publics  
Réduction du capital par annulation d'actions d'apports  
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 janvier 1909)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 24 décembre 1908, le capital social de 10 millions est réduit à 5 millions par l'annulation de 50.000 actions d'apport de 100 fr. qui avaient été attribuées à la Cie du Maroc et des colonies africaines. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Gazette du Palais*, 22 janvier 1909.

---